

LYCEE FRANÇAIS PIERRE LOTI

FICHE DE POSTE PROFESSEUR(E) POUR LE SECONDAIRE

PRÉSENTATION

1. Missions générales du poste :

- Responsabilité pédagogique des élèves
- Mise en œuvre d'animations et de projets pédagogiques : en liaison avec les collègues, ou d'autres écoles, organismes divers et les partenaires de l'établissement
- Participation aux actions de formation continue
- Relation avec les parents d'élèves dans le cadre de contacts professionnels
- Suivi de dossiers des élèves à besoins particuliers en liaison avec la direction

2. Connaissances et compétences

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

A) Les professeurs et les personnels d'éducation,

1. Faire partager les valeurs qui fondent notre enseignement : liberté, égalité, fraternité, laïcité et refus de toutes les formes de discrimination.
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif français et dans le cadre réglementaire fixé par l'AEFE.

B) Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
4. Prendre en compte la diversité des élèves
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
8. Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

C) Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

10. Coopérer au sein d'une équipe
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
12. Coopérer avec les parents d'élèves
13. Coopérer avec les partenaires de l'école
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage, ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions de l'AEFE ainsi que dans le cadre du projet d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

A) Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

En particulier, au collège

. Accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.

En particulier, au lycée général

. Articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

B) Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

En particulier, au lycée

. Faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur.

. Contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.

4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves, en tenant compte de la spécificité de nos élèves.

5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

3. Formation et diplômes requis

L'emploi est accessible avec un diplôme correspondant à une licence ou au-delà selon le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.